

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ

Nous, Gouverneur Général de la Principauté;

Considérant que certains blocs menacent de se détacher au-dessous de l'Observatoire et qu'avant d'autoriser le tir de mines à la base des escarpements, il est indispensable de prémunir contre tout accident possible le boulevard de l'Ouest, le Chemin de fer et les immeubles les plus voisins;

Statuant d'urgence et sous réserve d'une répartition équitable à intervenir ultérieurement, entre les services et les particuliers intéressés, des dépenses de toute nature que pourront nécessiter les travaux et mesures de préservation, conformément d'ailleurs à l'accord de principe intervenu dans la conférence du 21 septembre 1910;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — Les escarpements situés en contrebas de l'Observatoire feront l'objet d'un examen général; tous les blocs dont la solidité semblera douteuse et qui ne paraîtront pas susceptibles d'être consolidés seront, suivant le cas, débités sur place ou poussés au vide.

La circulation dans la zone dangereuse sera momentanément interdite toutes les fois que la prudence paraîtra l'exiger.

ART. 2. — Le Service des Travaux publics est chargé de procéder à cette opération, soit en l'exécutant par voie de régie directe, soit en utilisant le concours de la Compagnie P.-L.-M., soit enfin, à défaut de cette dernière, en traitant avec un entrepreneur compétent dont le choix devra nous être préalablement soumis.

ART. 3. — A cet effet, un crédit indéterminé est ouvert au service des Travaux publics dans les limites d'un maximum de 3,500 francs, susceptible d'être ultérieurement complété par nous s'il est reconnu insuffisant.

ART. 4. — Le Directeur des Travaux publics, le Directeur de la Sûreté publique, le Commandant des Carabiniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement à Monaco, le vingt-trois novembre mil neuf cent dix.

Le Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince,
faisant fonctions de Gouverneur Général :

(Signé) : G. JALOUSTRE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
DE LA PRINCIPAUTÉ

A l'occasion de la fête de la Saint-Albert, M. le Consul de France a fait parvenir à S. A. S. le Prince l'adresse suivante :

A S. A. S. le Prince de Monaco.

« J'ai l'honneur de prier Votre Altesse Sérénissime d'agréer à l'occasion de Sa fête l'expression des souhaits qu'en mon nom autant qu'en celui

« des Français résidant dans la Principauté, je « forme respectueusement pour Son bonhe-

« Mes compatriotes en me demandant de faire « parvenir à Votre Altesse Sérénissime leurs « hommages tiennent également à Lui dire leur « respectueuse et vive gratitude pour la bienveil- « lante hospitalité qu'ils reçoivent à Monaco. »

Son Altesse Sérénissime a fait répondre en ces termes :

*Aide de Camp Prince de Monaco,
à Consul de France, Monaco.*

« Le Prince a reçu avec beaucoup de sympathie « les vœux que vous Lui transmettez au nom de « la Colonie Française. Vos compatriotes peuvent « compter sur l'esprit de justice de Son Altesse « pour que la participation toujours loyale et « utile qu'ils apportent au développement de « notre prospérité soit hautement reconnue chez « nous. »

De son côté, M. le Consul d'Italie a adressé, comme suit, ses vœux personnels et ceux de la Colonie Italienne :

*Prince Monaco,
10, avenue Trocadéro, Paris.*

« Comité Italien bienfaisance, nombreuses nota- « bilités de ma colonie se joignent à moi pour « prier Votre Altesse Sérénissime d'agréer « les meilleurs vœux qu'aujourd'hui spécialement « nous formons pour Votre bonheur et celui de la « Famille Princière, souhaitant aussi que belle « Principauté puisse heureusement marcher vers « avenir toujours florissant. »

ROSSET, consul.

S. A. S. le Prince a fait adresser à M. le Consul d'Italie la réponse suivante :

*Aide de Camp Prince de Monaco,
à Consul Italie, Monaco.*

« Le Prince remercie cordialement la Colonie « Italienne pour les vœux qu'elle Lui adresse par « votre entremise. Vous savez depuis longtemps « quelle est la sympathie de S. A. S. pour les « travailleurs étrangers qui se conduisent avec « sagesse et loyauté dans notre pays. »

S. A. S. le Prince Héritaire, qui était venu présider les cérémonies de la fête de la Saint-Albert, a quitté la Principauté jeudi matin Se rendant à Paris.

CONSEIL DE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Dans sa séance du 22 novembre 1910, le Conseil examine :

Installation de l'éclairage au gaz dans le cours du Lycée. — Approuvée.

Petites réparations au Lycée. — Approuvées.

Réparation à la toiture du Musée Anthropologique. — Approuvées.

Réparations à la toiture du Presbytère. — Approuvées.

Réparation à un lit de camp du poste de la Condamine. — Approuvée.

Ouverture de tranchées rue du Port, rue Albert, avenue Monte Carlo et à l'angle du boulevard des Moulins (Société d'Electricité). — Autorisé.

Rochers Mottura. — Un arrêté sera pris pour ordonner la purge des escarpements rocheux qui surplombent le boulevard de l'Ouest et la voie ferrée au-dessous de l'Observatoire.

M. le Directeur des Travaux Publics est invité à rechercher un entrepreneur qui consentirait à se charger d'exécuter, au prix de 2.500 francs, les travaux nécessaires pour déterminer la chute des blocs menaçants.

Au sujet des plaques indicatrices de l'avenue J.-F. Bosio. — Les propositions formulées par M. le Directeur des Travaux Publics dans son rapport n° 26287 du 5 novembre, sont approuvées : les dates de la naissance et de la mort de J.-F. Bosio seront gravées sur une plaque de marbre blanc posée au-dessous des plaques indicatrices de l'avenue.

Projet d'assurance contre les accidents corporels pouvant atteindre les élèves du Lycée. — Le projet présenté par la Compagnie l'Urbaine et la Seine est approuvé. M. Fontana demande qu'une copie du contrat qui interviendra à cette occasion reste dans les archives du Directeur du Lycée.

M. le Directeur du Lycée est prié d'examiner s'il ne lui serait pas possible de faire remettre aux parents les notes hebdomadaires et les bulletins d'absence par un de ses employés, qui toucherait une rémunération spéciale.

Il serait, d'autre part, à désirer que la franchise postale soit obtenue pour les avis des médecins relatifs aux maladies contagieuses. Ce vœu sera porté à la connaissance des Commissaires qui seront chargés de discuter la nouvelle Convention.

Etablissement d'un fil télégraphique direct entre Monte Carlo et Beausoleil. — Le projet de lettre présenté par M. le Directeur des Travaux Publics est approuvé. Le dossier relatif à cet établissement sera soumis à une enquête dès réception de la réponse de M. le Directeur des Postes des Alpes-Maritimes.

Avances relatives à l'établissement du circuit téléphonique Paris-Nice. — M. l'Inspecteur Général des Finances a fait connaître que le département des Alpes-Maritimes venait de verser une somme de 25.000 francs, à titre de premier acompte à valoir sur le remboursement de l'avance de 150.000 francs consentie au Département par le Trésor Princier pour l'établissement de ce circuit.

Escalier de la Ciappaira. — Les propositions présentées par M. le Directeur des Travaux Publics au sujet de la réfection de cet escalier sont approuvées.

Protestation. — Les membres du Conseil de Gouvernement provisoire prient M. Jaloustre de protester auprès de S. A. S. le Prince contre le remplacement dans le service de la Sûreté Publique de quatre agents mis à la disposition de M. le Directeur du Service d'Hygiène.

Le Conseil, dans une de ses précédentes séances, avait en effet demandé que ce remplacement fût ajourné.

Le Conseil prend connaissance du rapport hebdomadaire du Service des Travaux Publics ainsi que de l'état indiquant les mouvements de la maison d'arrêt.

Alimentation en eau des urinoirs de la place d'Armes. — M. le Directeur des Travaux Publics

fait connaître que la rampe amenant l'eau sur les urinoirs vient d'être réparée et fonctionne actuellement d'une façon normale.

Prolongement en mer de la conduite d'égout située dans la partie Est des Thermes Valentinia. — M. le Directeur des Travaux Publics présentera à ce sujet un nouveau devis prévoyant un **prolongement en mer de trois mètres** de la dite conduite, la longueur prévue d'un mètre ne paraissant pas suffisante pour que les eaux usées ne soient pas ramenées à la surface de la mer.

M. le chanoine Pauthier a fait parvenir un très intéressant rapport sur les **cantines scolaires** ainsi que sur le **cours supérieur de filles**. Ce rapport sera remis à M. Théodore Gastaud.

Accident sur la voie. — Le rapport de M. le Commissaire de Surveillance Administrative près la Compagnie P.-L.-M. relatif à l'accident survenu le 18 novembre courant sur la ligne de chemin de fer de Monte Carlo à Menton, au quartier de la Vieille, sera communiqué à M. le Procureur Général.

Dans sa séance du 26 novembre, le Conseil examine la question de l'empierrement du chemin de la Rousse; de l'éclairage et du chauffage des salles de classe du Lycée; de la nomination d'un Surveillant intérimaire de la Voirie.

Le Conseil entend la lecture des conclusions formulées par la Section maritime et des transports de la Chambre de Commerce et, adoptant ces conclusions, est d'avis qu'il y a lieu de créer un second emploi de courtier maritime.

Le Conseil s'occupe ensuite de la composition des Commissions de quartier pour l'Assistance médicale gratuite; de la participation de la Principauté à l'Exposition internationale d'Hygiène de Dresde; de la purge des rochers Mottura; des horaires proposés par la Compagnie P.-L.-M. pour le service d'hiver.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. le Commissaire du Gouvernement faisant connaître que l'éclairage des voies de la Principauté sera désormais assuré toute la nuit et que l'éclairage de la Condamine et de la place d'Armes sera amélioré.

M. Jaloustre donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Président de la Chambre de Commerce proteste contre la formation d'une Commission mixte ayant pour objet la réglementation générale et nouvelle du commerce dans la Principauté.

La fête de la Sainte-Cécile a été célébrée, dimanche dernier, avec l'éclat habituel par les Sociétés musicales de la Principauté.

Dès 8 heures et demie, les Sociétés se sont groupées sur la place de la Visitation et se sont dirigées en cortège vers la Cathédrale où, en présence d'une affluence considérable, a eu lieu la messe solennelle célébrée par M^r Mercier. S. G. M^r du Curel, qui occupait le trône épiscopal, a prononcé une allocution d'une haute éloquence. La Philharmonique et la Lyre ont, à l'issue de la cérémonie, parcouru en cortège les rues de Monaco.

De son côté, l'Accord Parfait s'est fait entendre à l'église Saint-Charles.

Le déjeuner annuel de la Philharmonique a eu lieu à midi, au Pavillon Doré, sous la présidence de M. le Maire de Monaco, ayant en face de lui M. Bérenger, président de la Société.

Au champagne, des toasts ont été portés par M. de Loth, président, et par M. Gindre au nom de toutes les Sociétés Monégasques.

La Philharmonique s'est ensuite rendue sur la place d'Armes où elle a exécuté l'**Hymne Monégasque**.

La Lyre a donné, sur la même place, un très beau concert qui avait attiré une foule considérable et qui a été vigoureusement applaudi.

Le soir, la Chorale l'Avenir a donné, au restaurant du Café de Paris, un banquet présidé par M. Gindre, président de la Société, ayant à sa droite M. Jaloustre, chef du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince, faisant fonctions de Gouverneur Général, et à sa gauche, S. G. M^r du Curel.

Au dessert, M. Gindre a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Gouverneur,
Monseigneur,
Messieurs,

Voilà bientôt trente ans que j'ai l'honneur de présider notre banquet de la Sainte-Cécile, et chaque année ma joie est plus grande de me retrouver au milieu de vous, Messieurs, qui représentez si dignement notre beau pays et au milieu de vous tous, chers membres honoraires et actifs.

Vous connaissez les succès obtenus par notre Société depuis sa fondation; ils sont dus à l'habile direction de nos chefs et tout particulièrement, surtout pour la dernière et plus brillante période de l'histoire de la Chorale, au zèle inlassable de notre directeur M. Nef, à qui je suis heureux en cette circonstance d'exprimer toute notre vive sympathie.

Comme vous le savez, Messieurs, la Société se propose de prendre part au concours de Turin 1911. Notre participation à ce tournoi demandera beaucoup de travail, la Société étant classée dans une des plus hautes divisions de l'échelle orphéonique. Je m'adresse surtout aux membres actifs, à qui je demande de bien vouloir seconder nos chefs et sous-chefs, en assistant régulièrement aux répétitions et en travaillant ferme. C'est le seul moyen d'obtenir à Turin les succès que nous avons remportés dans les précédents concours. Je compte donc sur vous tous; notre amour-propre est engagé, mes chers amis, montrons au pays pour notre honneur et pour sa gloire, qu'une Société monégasque ne saurait revenir des plus brillants concours sans être couverte de lauriers.

Je lève mon verre en l'honneur, de notre Auguste Souverain le Prince Albert, notre haut protecteur et au Prince Héritaire.

Nous sommes heureux et flattés de remercier M. Jaloustre, représentant le Gouvernement provisoire, de l'honneur qu'il nous a fait en assistant à notre banquet.

Nous sommes heureux aussi de saluer notre président d'honneur, M^r du Curel, évêque de Monaco.

Je remercie notre cher et vénéré Maire, qui, malgré son grand âge, a bien voulu assister à notre banquet.

A M. le curé Mercier, l'ami fidèle de la Chorale, et M. le curé Accia.

Je bois à MM. les Présidents du Comité de bienfaisance des Colonies française et italienne, et les remercie d'avoir bien voulu accepter notre invitation.

Je porte un toast à M. Gamille Blanc, président du Conseil de la Société des Bains de Mer, et le remercie de l'intérêt que cette Administration porte à notre Chorale.

Nos sincères remerciements aussi à MM. les Présidents des Sociétés monégasques sportives et musicales, si dignement représentées à ce banquet.

Je n'oublierai pas la Presse qui ne cesse de nous prêter son gracieux concours.

J'adresse un salut fraternel à nos chers membres honoraires dont le nombre augmente toutes les années.

Nos compliments à l'éminent chef d'orchestre M. Jehin.

Je remercie toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

A vous tous, mes amis, et à vos chères familles.

M. Jaloustre a ensuite prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Il me sera particulièrement agréable de transmettre à LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire les sentiments que votre sympathique président vient d'exprimer en votre nom.

Nos Princes en seront assurément très touchés. Ils connaissent, en effet, de longue date la sincérité de votre attachement et c'est toujours avec le plus affectueux intérêt qu'ils constatent la prospérité et les succès de votre Société.

Je suis heureux, Messieurs, d'avoir pu répondre à votre aimable invitation et de féliciter ici, au nom de S. A. S. le Prince, le dévoué président et tous les membres de l'Avenir de la persévérance et du zèle qu'ils apportent à maintenir jalousement la renommée artistique de leur association et à y faire régner sans cesse, en même temps que l'émulation la plus salutaire, la fraternité la plus étroite.

Le Conseil provisoire de Gouvernement que je préside en ce moment et qui n'a pu déléguer ici un de ses membres m'a demandé d'être son représentant au milieu de vous.

Pendant toute cette belle journée de la Sainte-Cécile, des flots d'harmonie se sont répandus sur la Principauté. Plus que partout ailleurs, les fanfares paraissent ici vives, entraînant et alertes, et comme dans tous les beaux pays de lumière et de soleil, ce sont des âmes d'artistes que l'on y sentait vibrer. L'amour des arts musicaux est ici, en effet, dans tous les cœurs. On ne saurait trop vous en louer, Messieurs. Vous avez, en effet, compris que votre pays n'est point fait pour les luttes qui déchirent et les passions qui séparent. Vous vous êtes attachés aux distractions qui rapprochent et unissent, et en développant dans la Principauté le culte de l'art, si propre à élargir les esprits et à élever les idées, vous aurez contribué de la façon la plus heureuse à lui assurer la concorde et la paix indispensable à sa prospérité.

Messieurs, je vous convie à lever vos verres en l'honneur de M. Gindre, le dévoué et si sympathique président de l'Avenir et je bois à votre Société toute entière, à sa prospérité, à ses succès.

Je bois, enfin, à toutes les Sociétés monégasques représentées à cette réunion.

M^r du Curel, avec la grâce de parole qui lui est ordinaire, évoque la mémoire du regretté maître

de chapelle Bellini, fait l'éloge de son éminent successeur, M. le chanoine Perruchot, et du distingué chef de la Chorale, M. Nef, et distribue les félicitations et les encouragements à toutes les personnes qui ont participé à cette fête.

M. le Maire de Monaco prononce une allocution empreinte de la plus fine bonhomie et de la plus charmante familiarité.

M. Neri prend ensuite la parole au nom des Sociétés de la Principauté et forme des vœux pour les prochains succès de la Chorale l'Avenir.

Des toasts sont encore portés par MM. Bellinzona au nom des membres honoraires, Canu, directeur du *Journal de Monaco*, au nom de la Presse, et Natta au nom de la Chorale.

La Chorale, sous la direction de son chef, M. Nef, a ensuite fait applaudir plusieurs morceaux de son répertoire et la soirée s'est terminée par un bal aussi élégant qu'animé.

La Société la Lyre Monégasque donnait de son côté un banquet à l'hôtel Bristol, sous la présidence du Commandant A. Gastaldi, son président. A la droite du Comte Gastaldi avait pris place M. Farret, représentant le Gouvernement, et, à sa gauche, M. Olivié, représentant la Municipalité.

Au champagne, M. le commandant Gastaldi formule les remerciements d'usage et porte un toast en l'honneur de LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Héritaire.

M. Farret remercie au nom du Gouvernement et dit qu'il se fera auprès du Gouverneur Général l'interprète des sentiments exprimés à l'adresse de Leurs Altesses Sérénissimes. Il boit à la prospérité de la Société et lève son verre en l'honneur de la Famille Souveraine.

M. Séraphin Olivié assure la Lyre de l'intérêt particulier que le Conseil Communal porte aux manifestations artistiques et des sentiments bienveillants qui l'animent en faveur de la Lyre. Il boit à la prospérité de la Société, au Gouvernement, à S. A. S. le Prince Albert.

La parole est prise ensuite par MM. Bérenger au nom des Sociétés monégasques, Donadio au nom des membres honoraires de la Lyre, Chiabaut au nom des membres actifs, le délégué du *Petit Monégasque* au nom de la Presse et Formia au nom de la Société l'Harmonie de Beau-soleil.

M. le capitaine de frégate Jeannel cessera, à partir du mercredi 30 décembre, de remplir les fonctions de Directeur du Port de Monaco qu'il exerçait avec distinction depuis 3 ans et dont il a demandé à être relevé.

COMITÉ DES FÊTES

La Commission administrative du Comité des Fêtes s'est réunie le mercredi 23 novembre à la Mairie, à 9 heures du soir, sous la présidence de M. de Millo.

Etaient présents :

MM. Michel Fontana, secrétaire général; Théophile Gastaud, trésorier, ainsi qu'un grand nombre de membres de la Commission administrative, les présidents ou vice-présidents des Sociétés sportives et artistiques.

Après discussion sur un paragraphe de l'arrêté du 3 octobre dernier, la Commission a, après un échange de vues, arrêté en principe le calendrier des fêtes 1910-1911.

Elle a accepté, en principe, le concours de la Société royale de Bruxelles: *Les Artisans Réunis*, qui se fera entendre — en une audition payante — le 6 décembre prochain en matinée au Musée Océanographique ou au Palais du Soleil.

Quelques modifications de dates ont été apportées au programme ainsi que l'adjonction de quelques fêtes.

Le concours de la Banda Abruzzese, dite des « Diables Rouges » est réservé jusqu'après les pourparlers à entamer avec la S. B. M.

Le Comité a adopté le vœu émis par M. Noghès,

de demander au Conseil communal de faire établir, sur le boulevard de la Condamine, une estrade démontable, afin de permettre aux Sociétés artistiques de se faire entendre plus efficacement sur une des principales artères du quartier de la Condamine.

Il a été décidé, à défaut de la grande fête allégorique, d'organiser un défilé des chars des Reines.

Après nomination d'une Commission de publicité, dont font partie MM. Bérenger, D. Brémond, H. Roustan, M. Poulet, la séance de la Commission administrative et des présidents réunis a été levée.

Le Commission administrative a procédé alors à l'élection de quelques membres, qui avaient été présentés à la dernière réunion.

Ont été nommés, au scrutin secret, membres du Comité :

MM. le commandant A. Gastaldi, Gindre, Néri, Sériés, Daniel, Escoffier et Tréglià.

MM. Moitessier, Delor, H. Crettaz, Pattard, Ludwig, pressentis par M. le Maire, ont déclaré avec plaisir adhérer au Comité.

La séance a été levée à 11 heures.

M. le docteur Onda, récemment nommé Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, a eu l'aimable pensée de réunir, samedi soir, à l'hôtel Bristol, les nombreux amis qu'il compte dans le pays.

Le nouveau chevalier a exprimé en termes heureux sa reconnaissance à l'égard de S. A. S. le Prince.

M. le chevalier Rosset, consul d'Italie, a associé son Gouvernement à ce témoignage de gratitude.

Des toasts applaudis ont été également prononcés par M. Davico au nom de la Colonie Italienne, M. le commandeur de Loth au nom de la Ville de Monaco, M. le docteur Marsan au nom du Gouvernement provisoire, M. Michel au nom du *Petit Monégasque*, M. le docteur Pich au nom du Corps médical et M. le capitaine Castellazzi.

AVIS

Les propriétaires des immeubles à exproprier en vue de l'élargissement de la rue Grimaldi, sont invités à donner toutes facilités aux agents chargés d'établir les plans parcellaires relatifs aux expropriations, pour qu'ils puissent accomplir leur mission.

* *

La prochaine séance du Comité des Travaux publics qui devait avoir lieu le 2 décembre est reportée au 9 du même mois.

* *

Le Surveillant de la Voirie se trouvant momentanément empêché d'exercer ses fonctions, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement provisoire.

Les candidats de nationalité monégasque susceptibles de remplir cet emploi sont invités à adresser sans retard leur demande au Gouvernement.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans son audience du 22 novembre 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

P. A., épouse L. B., née à Briga-Marittima (Italie) le 21 septembre 1850, laitière à Monaco, 100 francs d'amende (avec sursis) pour mise en vente de lait falsifié. Prononcé la confiscation des objets saisis :

S. A., né à Tende (Italie) le 24 août 1884, laitier à Beausoleil, deux jours de prison et 200 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié. Prononcé la confiscation des objets saisis et ordonné l'insertion du jugement dans deux journaux ;

A. P.-J.-L., né à Peyruis (Basses-Alpes) le 14 juillet 1873, ex-hôtelier à Monaco, demeurant actuellement à Monaco, réduit la peine à trois

jours de prison, pour banqueroute simple. (Opposition au jugement de défaut du 14 juin 1910) ;

P. L., né à Cappel (Italie) le 15 septembre 1857, gardien de voitures à Monaco, deux mois de prison (par défaut), pour coups et blessures volontaires et ivrognerie.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

La Petite Chocolatière est un vaudeville sans prétention, mais de bonne humeur communicative. On y a beaucoup ri et c'est sans doute tout ce qu'a souhaité M. Paul Gavault, son heureux auteur.

M^{lle} Mylo d'Arcyle a été charmante de grâce turbulente, d'espièglerie autoritaire et de sentiment dans le rôle de la Petite Chocolatière.

M^{lle} Juliette Barton a dessiné une très amusante silhouette de maritorne.

M^{lle} Vassor a été sympathique et gracieusement émue dans le personnage de la bonne Rosette.

M. Matrat a montré ses qualités très fines de comique dans le rôle du riche et bienfaisant chocolatier Lapistole.

M. Leriche a incarné avec verve le tonitruant mais avisé peintre Bédarride ; M. Vermeil a habilement figuré l'indécis et timide employé de ministère.

Le reste de l'interprétation s'est fait justement applaudir.

* *

Le Rubicon est l'œuvre d'un tout jeune homme. C'est une comédie non de mœurs, ni de caractère, mais, si l'on peut dire, de tempérament. Il s'agit moins de psychologie que de physiologie amoureuse. Cette étude, qui ne manque ni de pénétration ni de finesse et qui est habilement conduite, semble toutefois un peu lente et le sujet assez scabreux, sur lequel elle s'appesantit non parfois sans brutalité, la rend pénible à la longue.

M^{lle} Mylo d'Arcyle, jeune mariée qui ne se résigne qu'après cinq mois d'union à franchir le Rubicon matrimonial, a montré toute la souplesse de son talent, tour à tour sèche, tendre, frivole et passionnée.

M^{lle} Gisèle Derys a été une belle-mère d'allure amusante et hardie.

M. Marty a traduit avec sobriété la nervosité et les ardeurs mal contenues de l'époux dédaigné et avec chaleur la tendresse reconnaissante du mari triomphant.

M. Leriche a joué avec élégance le personnage antipathique du comédien mondain dont rêvent les jeunes filles.

Les autres rôles ont été très consciencieusement tenus.

CONCERTS

Le très beau concert par lequel s'est ouvert, jeudi, la saison musicale avait attiré de tous les points de la Côte un nombreux public qui a salué de sympathiques manifestations l'apparition de M. Jehin au pupitre.

L'ouverture d'*Euryanthe* possède un charme mélodique et une puissance d'émotion qui agissent toujours fortement sur les auditeurs. Elle a été brillamment exécutée.

M. Jehin a ensuite conduit avec une autorité magistrale la quatrième symphonie de Beethoven, dans laquelle le génie titanique du maître s'abandonne aux manifestations les plus gracieuses d'une joie traversée par de brusques cris de révolte et de douleur, ou s'élève, dans l'admirable adagio, jusqu'aux régions célestes les plus épurées.

La *Trilogie de Wallenstein* de M. Vincent d'Indy témoigne du prestigieux savoir musical de son auteur et de la maîtrise avec laquelle il a approprié à son usage personnel le système wagnérien.

La première partie, purement pittoresque, entrelace le thème de la guerre à des motifs de danse colorés et originaux ; la seconde traduit, avec une émotion que ne détruit pas la complexité savante de la forme, les amours de Max et de Thécla ; la troisième expose avec grandeur la mort de Wallenstein, empruntant successivement les thèmes de Wallenstein, de Max et Thécla et de la Fatalité.

On a pris un plaisir extrême à la merveilleuse exécution des *variations et fugue* en style ancien

sur un thème de Hændel, de M. Louis Delune. Dans ses développements, M. Delune a fait preuve d'une technique accomplie et manifesté une sensibilité distinguée et délicate qui a été fort appréciée.

Le concert se terminait par la puissante ouverture de *Tannhäuser*, toujours très applaudie.

ÉTUDE SUR BOSIO

par M. L. BARBARIN

M. L. Barbarin, qui tient dans le barreau monégasque une place des plus estimées, vient de consacrer ses loisirs à réparer une injustice dont souffrait un des meilleurs sculpteurs du XIX^e siècle. François-Joseph Bosio, né à Monaco le 19 mars 1768, mourut à Paris le 29 juillet 1845. Comblé d'honneurs pendant sa vie, décoré de titres et pensions par les souverains qui se succédèrent en France, membre de l'Institut, il tomba, presque aussitôt après sa mort, dans un oubli néfaste pour sa gloire. Seule, sa famille conservait pieusement son souvenir, mais dans sa petite patrie elle-même, peu de personnes savaient combien son mérite avait été grand. Le livre que M. Barbarin vient d'écrire est donc tout d'abord un acte de justice. Il faut en féliciter l'auteur.

A vrai dire, ce n'est pas une monographie complète et définitive : M. Barbarin le déclare lui-même ; il n'a eu pour principale ambition que de débrouiller la matière, d'amasser des documents, de noter les grandes étapes de la carrière de l'artiste et d'énumérer ses œuvres les plus importantes. Il y a pleinement réussi et il a droit encore, à ce point de vue, à nos félicitations cordiales. Plus tard, il reprendra son livre, il le corsera avec les nouveaux matériaux qui viennent déjà s'ajouter en foule aux anciens, il étudiera avec critique chacun des morceaux sortis de l'atelier de Bosio, il expliquera les influences qu'il a subies et celle qu'il a exercées, il écrira enfin l'ouvrage qu'exige un pareil sujet. Nous ne doutons pas qu'il le fasse avec le plus vif succès.

Ses recherches porteront probablement sur les 40 premières années de la vie de Bosio. Elles restent encore très obscures. On voudrait savoir, qui a donné au jeune homme ses premières leçons de dessin, comment son instinct d'artiste a pu se développer assez pour s'imposer à l'attention du Prince Honoré III. Grâce à la bienveillance du Souverain, Bosio se rendit à Paris : il était assez avancé dans son art pour être accepté dans l'atelier de Pajou. Bien qu'il fût un élève peu discipliné, il profita de son séjour dans la capitale des arts pour s'y perfectionner : il n'est pas impossible de distinguer dans les bustes et statues de son âge mûr ce qu'il dut aux maîtres en vogue au temps de Louis XVI.

M. Barbarin a raconté comment Bosio revint à Monaco et comment il fut obligé d'en repartir presque aussitôt (1789). Et alors commença pour le jeune homme une vie vagabonde : on le vit enrôlé dans divers régiments, sur les bords du Rhin, en Hollande ou en Italie ; on le vit exerçant divers métiers ayant plus ou moins de rapport avec la sculpture. C'est une période trouble, agitée, dont le héros aimait, sur la fin de sa vie, à rappeler les fantaisies et les aventures. Mais quel dommage qu'on ne les ait pas suffisamment notées ! Pendant dix-huit ans, la vie de Bosio est pour nous pleine de mystères. Il réside en Italie, à Florence, et l'on sait qu'il y reprit son ciseau. Quelles œuvres produisit-il ? Nul ne l'a pu dire. En 1808, on le retrouve à Paris et, pour ses coups d'essai, montre des chefs-d'œuvre à Denon enthousiasmé. C'est le début de ses succès extraordinaires.

Comment donc a-t-il pu les réaliser ? Qui donc le rappela à Paris ? M. Barbarin nous le dira sans doute un jour. Mais nous ne sommes pas éloigné de croire que le futur membre de l'Institut avait profité de son séjour en Italie pour s'astreindre à des études rigoureuses et acquérir une technique irréprochable. Si l'on examine certaines de ses statues, surtout des statues d'hommes comme *Aristée*, on demeure convaincu qu'il acquit une connaissance familière de l'antiquité et qu'il trouva dans les musées du Vatican ou de Naples des modèles qui s'imposèrent à lui. D'autre part, il ne

faut pas oublier que, dès 1789, un de ses frères, Jean-François, vivait à Paris et y cultivait la peinture avec assez de bonheur : il est probable que le désir de se rapprocher de lui, de profiter de ses relations dans le monde des arts, de participer aux commandes qu'un Napoléon, préoccupé de la grandeur de son règne, réservait aux sculpteurs, fut pour beaucoup dans la résolution que prit François-Joseph Bosio de revenir à Paris.

Le voici donc mis en rapport avec Denon et chargé, pour ses débuts, de modeler des bas-reliefs de la colonne Vendôme. A défaut d'autres indications, les livrets des Salons nous montreraient l'ascension du sculpteur monégasque et la faveur dont il jouit immédiatement : dès 1810, il exposait les bustes de l'Empereur et de l'Impératrice, du Roi et de la Reine de Westphalie, de la Reine Hortense, de la Princesse Pauline, de Talleyrand, etc. Il était devenu le sculpteur à la mode. Le sceptre qui était passé dans ses mains y resta de longues années. Car la chute de l'Empire ne nuisit aucunement à ses succès, au contraire : en 1814, il sculptait et exposait le buste de Louis XVIII. Il ne tarda pas à recevoir le titre de premier sculpteur du Roi, qui lui valut une pension. Charles X lui donna une nouvelle preuve éclatante de son estime en le créant baron. C'est qu'il se signalait continuellement par des productions qui, à leur mérite intrinsèque, joignaient cet avantage de glorifier les ancêtres des Bourbons et de contribuer à l'embellissement des édifices publics et des rues de la capitale. La Révolution de Juillet arrêta le cours de sa faveur : aussi bouda-t-il pendant quelque temps la Cour de Louis-Philippe et songea-t-il à solliciter du Roi de Sardaigne une protection généreuse et efficace. Il ne trouva pas auprès de ce dernier Souverain l'appui qu'il comptait et il eut le bon esprit de rester à Paris. Bien lui en prit : rentré en grâce, il se vit confier la commande de la statue en marbre de la Reine Marie-Amélie.

Il faut lire l'ouvrage de M. Barbarin pour apprécier le labeur auquel se livra le baron Bosio : on y verra quelle quantité prodigieuse de bustes et de statues sont sortis de son atelier. Certes, tous ne sont pas des chefs-d'œuvre et le biographe du sculpteur est le premier à le reconnaître ; dans tous il y a cependant une recherche de la vérité et un sentiment élevé qui les rendent intéressants.

Voilà donc, grâce à M. Barbarin, une figure des plus glorieuses de Monaco qui commence à être remise en belle lumière. Les Monégasques, les amis de la Principauté et les fervents admirateurs des belles œuvres d'art, lui en auront une vraie reconnaissance.

L.-H. L.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION SUR SAISIE

Le samedi 17 décembre 1910, à 9 heures du matin, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e Le Boucher, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur saisie du fonds de commerce ci-après désigné, consistant en un

Fonds de commerce de location en meublé et pension bourgeoise, situé à Monaco, section de Monte Carlo, boulevard Peirera, villa Suzanne.

Ce fonds comprend : 1^o l'achalandage et la clientèle, le nom commercial, l'enseigne ; 2^o les différents objets mobiliers, le matériel et les ustensiles servant à son exploitation ; 3^o le droit au bail des biens ou s'exploite le fonds.

L'adjudication est poursuivie :

A la requête de M. LUDWIG VON DRYGALSKI, capitaine en retraite de l'armée allemande, demeurant à Monaco, créancier saisissant, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Kunemann, avocat.

La vente a été autorisée par un jugement rendu par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, le 11 novembre 1910.

Le prix sera payable comptant outre les charges.

Mise à prix..... 3.000 fr.

Consignation pour enchérir : 1.000 francs.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds à vendre.

Fait et rédigé par M^e Le Boucher, notaire à Monaco,

soussigné, commis pour procéder à la vente aux termes du jugement précité et détenteur du cahier des charges.
Monaco, le 29 novembre 1910.

Signé : L. LE BOUCHER.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 7 décembre**, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, et conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de septembre 1909, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n^o 04502 au n^o 04993 et du n^o 50262 au n^o 50278, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, hardes et objets divers.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco,
30, rue du Milieu.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le mardi six décembre mil neuf cent dix, à neuf heures et demie du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, consistant en : lits complets en bois et en fer, tables de nuit, commodes, toilettes, glaces, chaises, buffet, batterie de cuisine, lingerie, un charretton à bras, etc.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, en date du 24 novembre 1910.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.
(Première insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent dix, M. PIE-PIERRE-VALENTIN FACCARO, hôtelier, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa Louis, et au besoin M^{me} MARIE-LOUISE-ADRIENNE NIGON, son épouse, demeurant avec lui, M. FACCARO ayant agi comme mandataire de M. FRITZ MADLENER, hôtelier, et M^{me} ELISABETH HENZE, son épouse, domiciliés à Bad-Tölz (Bavière), et en tant que de besoin en son nom personnel, ont cédé et vendu à M. BARTHÉLEMY BOUCHARD, cuisinier, demeurant à Chasselay, près de Lyon (Rhône) et M^{me} CATHERINE-ALEXANDRINE FABRE, son épouse, et à M. JOSEPH-LOUIS FABRE, célibataire majeur, soldat au cent cinquante-deuxième régiment de ligne, en garnison à Bruyères (Vosges),

Le fonds d'Hôtel-Restaurant, exploité à Monaco, quartier de Monte-Carlo, boulevard du Nord, dans un immeuble dénommé « Villa des Fleurs », appartenant à M^{me} Veuve Perrin.

Les créanciers des vendeurs, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 29 novembre 1910.

Pour extrait

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907
(Première insertion)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-trois novembre mil neuf cent dix, M. AIMÉ-MARIUS-NUMA PASTRÉ et M^{me} MARIE-JEANNE SALMON, son épouse, négociants, domiciliés à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Açores, n^o 10, ont cédé et vendu à M. ALEXIS-HENRI-LOUIS HENRI, négociant, demeurant au même lieu :

Le fonds de commerce de denrées coloniales, en gros et demi-gros, qu'ils exploitaient à Monaco, rue des Açores, n^o 10, dans un immeuble leur appartenant.

Les créanciers de M. et M^{me} PASTRÉ, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 29 novembre mil neuf cent dix.

Pour extrait

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
rue du Tribunal, 2, Monaco.

Administration des Domaines de S. A. S. le Prince

UTILITÉ PUBLIQUE

Extrait publié en conformité des articles 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 mai 1858, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le neuf novembre mil neuf cent dix, enregistré ;

1^o M. LOUIS CROVETTO, négociant en vins, demeurant à Nice, rue Alphonse Karr, n^o 1 ; 2^o M^{me} FANNY CROVETTO, propriétaire, demeurant à La Colle-sur-Loup (Alpes-Maritimes), veuve de M. FRANÇOIS PHILIP ; 3^o Et M^{me} LOUISE-EMMA CROVETTO, épouse de M. GUSTAVE-FRANÇOIS GIRARDOT, employé à la Société des Bains de Mer, avec lequel elle demeure à Monaco, rue du Milieu, n^o 23 ;

Ont cédé et abandonné au *Domaine Public de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco*, pour la création d'un établissement d'enseignement secondaire :

Tous leurs droits, soit moitié, sur une propriété située à Monaco, quartier des Révoires, en partie plantée d'oliviers, d'une superficie de vingt mille soixante et un mètres carrés soixante et quinze centimètres, portée au plan cadastral sous les n^{os} 100-101-102 et 103 de la section A, 383 et 384 p. de la section B, ensemble toutes constructions, tous puits et sources pouvant exister sur ladite propriété, traversée par le chemin des Révoires et par un autre chemin.

Cette cession a été faite à raison de vingt neuf francs le mètre carré pour l'ensemble de la propriété, soit, pour les droits cédés, moyennant le prix principal de *deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-quinze francs trente-cinq centimes*, ci. **290,895 fr. 35.**

Une expédition dudit contrat a été déposée au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite, le vingt-quatre novembre présent mois.

Les personnes ayant, sur l'immeuble ci-dessus désigné, des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi cet immeuble en sera définitivement affranchi.

Quant aux personnes qui auraient à exercer quelques actions ou droits réels, relatifs à cet immeuble, elles devront faire valoir leur prétention à l'Administration, dans le délai de dix jours, sous peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-neuf novembre mil neuf cent dix.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
F. DAGNINO et CH. PASSERON, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé en date, à Monaco, du 16 novembre 1910, M^{me} veuve A. VIAU, bouchère, demeurant à Beausoleil, a vendu à M. LOUIS MOUSSY, boucher, demeurant également à Beausoleil, maison Rigoni, le matériel du fonds de commerce de boucherie qu'elle exploitait aux Halles et Marchés de Monte Carlo.

Les créanciers de la dame Viau, s'il en existe, sont invités de faire opposition sur le prix de vente par lettre recommandée, à l'Agence, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 29 novembre 1910.

DAGNINO et PASSERON.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco - 1910